



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 10^{ième} jour du mois de novembre 2025, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoptions des dépenses.
6. Résolution—Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.
7. Dépôt des états comparatifs.
8. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire.
9. Résolution-Nomination Premier Répondant.
10. Résolution-Contrat mise aux normes du système d'alarme incendie.
11. Divers.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.



25-095~~6~~ de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

25-096

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

25-097

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'octobre totalisant 210 847.00 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 17 907.36 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION-ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.

ATTENDU QUE la Municipalité doit se doter d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations conforme aux normes comptables du secteur public;

ATTENDU QU'une telle politique permet une gestion rigoureuse des actifs municipaux;

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

25-098

Que la Municipalité adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations telle que présentée;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement.

7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.

Madame Sylvie Beaulieu, directrice-générale, greffière-trésorière a déposé les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.



N° de résolution
ou annotation

25-099

25-100

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE.

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

9. RÉSOLUTION-NOMINATION PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité et la rapidité d'intervention lors de situations d'urgence médicale sur son territoire;

ATTENDU QUE le recrutement d'un premier répondant qualifié constitue un atout important pour la communauté;

ATTENDU QU'Alison Létourneau est déjà paramédic à l'emploi de la CTAQ, ce qui représente un avantage considérable pour l'exercice de ses fonctions de premier répondant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **et résolu que** la municipalité procède à la nomination de madame Alison Létourneau au poste de premier répondant.

ADOPTÉE à l'unanimité.

10. RÉSOLUTION-CONTRAT MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.

REPORTÉ

11. DIVERS.

12. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

13. PERIODE DE QUESTIONS.

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 30.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*